



Générale Soins de Santé primaires  
& Gestion de Crise

Eurostation II  
Pl. V. Horta 40/10  
1060 Bruxelles

Discipline	AMU
Auteur	cs/01/2008
Tél.	
Fax	
e-mail	
N. Ref	
V. Réf.	-

Note aux Commissions d'Aide médicale  
urgente

**copies :** Infirmiers co-contractants  
Infirmiers régulateurs  
Cabinet du Ministre Onkelinx

**Concerne:** Circulaire ICM/AMU/023 – Fiche de signalement d'anomalies des intervenants de l'AMU à l'attention des Commissions d'Aide médicale urgente.

Madame, Monsieur,

L'article 4, 1° de l'arrêté royal du 10 août 1998 instituant les Commissions d'Aide médicale urgente (Moniteur belge du 2 septembre 1998) stipule que la Commission a, dans son ressort, pour mission de *mettre en oeuvre la collaboration et formaliser les accords conclus entre toutes les instances représentées au sein de la Commission et visées à l'article 3, § 1er, 1° à 7°, en vue d'organiser et d'exécuter l'aide médicale urgente.*

L'article 4, 3° stipule que la commission a pour mission de *mettre en oeuvre la collaboration entre toutes les personnes chargées de l'aide médicale urgente aux victimes de situations d'urgence collectives.*

Et enfin l'article 4, 4° souligne l'importance de *veiller à la bonne gestion et au traitement approprié des appels à caractère médical adressés au système d'appel unifié.*

Dans le cadre de l'application de cet arrêté, et principalement des articles sus-mentionnés, nous avons élaboré une fiche d'anomalies (cfr annexe) à l'usage des différents intervenants de l'aide médicale urgente.

Cette fiche **devra** être utilisée pour rapporter à la Commission d'aide médicale urgente, tout incident survenu lors de mission, et susceptible de faire l'objet d'une procédure d'inspection de la part soit de l'inspecteur d'hygiène, ou du secrétaire de la CoAMU, ou de l'infirmier régulateur concerné, ceux-ci assumant un rôle prépondérant dans la préparation des dossiers à soumettre à la dite commission.

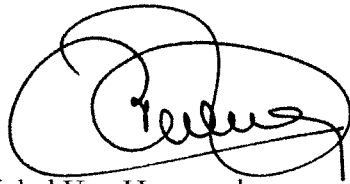
Dans un proche avenir, une base de données Access sera mise à disposition des Commissions pour l'encodage des fiches recueillies. Je rappelle que ces données sont sous la responsabilité des médecins inspecteurs d'hygiène en tant que Président des CoAMU. Nous établirons également un protocole de transmission de ces données anonymisées pour alimenter les besoins stratégiques.

Enfin, au niveau de la gestion locale, dans la mesure où il s'avèrerait que le nombre d'incidents répertoriés soit élevé, la CoAMU peut prendre l'initiative d'élargir le calendrier de ces réunions plénières.

Cet outil participe à une saine gestion du contrôle sur les interventions d'urgence et apportera à n'en pas douter rapidement de la valeur ajoutée.

Je vous prie d'en communiquer la mise en œuvre auprès du terrain.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Van Hoegaerden', enclosed within a large, loopy circular flourish.

Michel Van Hoegaerden,  
Directeur Soins de santé primaires et Gestion de crise

**Fiche d'anomalies relevées par .....à l'encontre du service  
d'ambulances, du SMUR, de la CS 100 .....  
Province : .....**

<p><b>Nature de l'évènement</b>  (Cochez la catégorie à laquelle le problème appartient)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Précision et complétude des informations communiquées</li> <li><input type="checkbox"/> Qualité de la relation téléphonique (coopération, politesse, ... )</li> <li><input type="checkbox"/> Choix de moyen de secours</li> <li><input type="checkbox"/> Prise en charge des patients transportés</li> <li><input type="checkbox"/> Délai d'intervention</li> <li><input type="checkbox"/> Décision du SMUR</li> <li><input type="checkbox"/> Autre</li> </ul>
<p><b>Date de survenance</b> (Spécifiez le moment où cela s'est produit → jour et heure)</p>	<p align="center">..... / ..... / 20.... à .....H</p>
<p><b>Descriptif</b>  (Expliquez la constatation en quelques phrases)</p>	<p>..... ..... ..... ..... .....</p>
<p><b>Fréquence de l'évènement</b>  (Est-ce que cela s'est déjà produit ?)</p>	<p>OUI / NON</p> <p>QUAND :</p> <p>A QUELLE FREQUENCE :</p>
<p><b>Proposition de solution</b>  (Quelle solution suggérez-vous pour résoudre le problème ?)</p>	<p>..... ..... ..... .....</p>
<p><b>Réservé à L'Inspection d'Hygiène.</b> Mesures prises au niveau du plaignant pour résoudre le problème</p>	<p>..... ..... ..... .....</p>
<p><b>Réservé à l'Inspection d'Hygiène.</b> Mesures prises au niveau du SMUR, du Centre 100 ou du service d'ambulances pour résoudre le problème</p>	<p>..... ..... ..... .....</p>
<p><b>Remarques complémentaires</b></p> <p>..... ..... ..... ..... .....</p>	<p align="center">Nom +Signature</p>

<u>Inspecteurs d'Hygiène</u>	<u>Province</u>	<u>Adresse</u>	<u>TEL</u>	<u>FAX</u>	<u>COURRIEL</u>
Dr HAENEN Wim	Oost-Vlaanderen	St Lievenslaan 23 9000 GENT	09/268.64.50(sect) 09/268.64.61(Dr. Haenen)	09/225.62.31	wim.haenen@health.fgov.be
Dr NIMMEGEERS Hugo	West-Vlaanderen	hoogstraat 9 8000 Brugge		050/44.33.85	hugo.nimmegeers@health.fgov.be
Dr VERMEULEN Zeger	Antwerpen	Pelikaanstraat, 4 2 <sup>de</sup> verdieping 2018 ANTWERPEN	02/524.78.50	02/524.78.58	zeger.vermeulen@health.fgov.be
Dr MACHIELS Katia	Limburg	St-Jozefsstr.10 bus 5 3500 HASSELT	02/524.78.00	02/524.78.21	katia.machiels@health.fgov.be
	VL BRABANT	Philips-site 3B bus 1 3001 Leuven-Heverlee	016/31.89.26		
Dr RENARD Isabelle	Liège	Boul. Frère Orban 25 4000 LIEGE	04/229.76.17 direct	04/254.15.68	isabelle.renard@health.fgov.be
Dr LABOULLE Christine	Luxembourg	rue Dr. Lomry 3 6800 LIBRAMONT	061/23.00.50/73	061/23.43.79	christine.laboulle@health.fgov.be
Dr RENARD Juliette	Namur	Résidence Les Célestins Place des Célestins 25 5000 NAMUR	081/65.44.73	081/30.76.26	juliette.renard@health.fgov.be
Dr TAMINIAU Didier	Hainaut	Grand rue 67-69 7000 MONS	065/39.48.80	065/39.48.83	didier.taminiau@health.fgov.be
Dr LUYCKX Martine	Brabant Wallon + Bruxelles francophone	Place Horta (2E26) 1060 BRUXELLES	02/524.97.23	02/524.99.20	martine.luyckx@health.fgov.be